

Département de Loire-Atlantique  
Arrondissement d'ANCENIS

-----  
COMMUNE DE LIGNÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

**Convocation du jeudi 9 novembre 2023**

Nombre de membres :

Conseillers en exercice .... 29

Conseillers présents ..... 27

Qui ont délibéré ..... 29

Délibération 231116D002

Classification : 8.3 - Voirie

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

**Étaient présents** : M. Maurice PERRION, Mme Anne-Marie CORDIER, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, M. Olivier BLAISE, Mme Valérie PRONO, M. Alain BOURGET, Mme Nathalie ROZÉ, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Stéphanie BÉRITAULT, M. David TOURNEFIER, M. Stéphane HÉAS, Mme Anita MENET, M. Guillaume NIEL, Mme Mélanie BRIAULT, M. Julien ROUSSEAU, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL, M. Michel MATHÉ, Mme Déborah SIDDI, Mme Lucie DEVAIS, Mme Déborah JOURDON.

**Étaient absents excusés** : Mme Nathalie CAIVEAU (pouvoir à Anne-Marie CORDIER), Mme Lucie BONNO (pouvoir à Alain BOURGET).

**Secrétaire de séance** : Mme Déborah JOURDON.

**REPRISE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS DU LOTISSEMENT DE LA CROIX DOUILLARD**

La commune a confié à la SAS Crédit Mutuel Aménagement foncier, dans le cadre d'un traité de concession, la réalisation et la commercialisation d'une ZAC répartie sur 3 sites : la Perretterie, la Croix Douillard et Fromentin.

Considérant que les aménagements et la commercialisation sont achevés sur le site de la Croix Douillard, le concessionnaire propose la reprise, par la commune, de la voirie et des espaces publics de ce secteur.

Les conditions de reprise fixées par délibération du Conseil municipal en date du 6 mars 2014 étant réunies, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la reprise par la commune, de la voirie, des réseaux et des espaces publics du lotissement de la Croix Douillard,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette transaction, les frais d'acte et de géomètre restant à la charge du cédant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- autorise la reprise par la commune de la voirie, des réseaux et des espaces publics du lotissement de la Croix Douillard,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette transaction.

**Vote** : 29 voix pour

A Ligné, le 23 novembre 2023

Le Maire,  
Maurice PERRION



La secrétaire de séance  
Déborah JOURDON



Publié sur le site de la commune le ...24.11.23....